

Le **10 décembre 2013** à 20 heures 30, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE, Ghislaine PERRIN, Mrs Michel COURAGEOT, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN membres du Bureau.
Etait excusé : M. Gilbert KUHNER

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 10

Membres Votants : 10

Décision budgétaire modificative

Le Président indique que le programme de travaux n'a été réalisé que très partiellement du fait du report du dossier complexe multi-activités Froncles et de la micro-crèche de Bologne sur 2014. Les travaux Médiathèque Bologne et Micro-crèche Froncles en sont encore au niveau des permis de construire. De ce fait, le Président propose aux membres du Bureau une modification budgétaire au niveau des investissements.

Il indique la possibilité de rembourser un crédit relais par anticipation et les investissements pouvant être inscrits au budget 2013 afin d'être éventuellement portés en « restes à réaliser » pour un paiement en début d'année 2014. Les investissements proposés sont : l'achat d'un camion benne pour le service technique, la conception d'un livret communautaire et l'achat d'un logiciel pour la gestion dématérialisée des documents (GED).

M. Maillot donne une explication sur la GED. Il s'agit d'un logiciel permettant de dématérialiser l'ensemble du courrier entrant ou sortant de la collectivité. Ces documents sont ensuite ventilés selon une hiérarchisation prédéfinie et font l'objet d'un traitement et/ou d'un archivage. Le logiciel permet une traçabilité du traitement du document depuis sa réception jusqu'à son classement. Il peut faire l'objet de différents visas, signatures, réponses...

Les données sont hébergées sur un Cloud (serveur externalisé) permettant ainsi un accès par internet depuis n'importe quel ordinateur (accès codifiés et sécurisés). Ce serveur externe permettra notamment pour le secrétariat de la communauté de communes, l'accès aux données informatiques des différentes structures hors siège administratif (micro-crèches, médiathèques, maison de pays, MARPA...).

La proposition financière inclut 10 licences utilisateurs permettant ainsi de faire bénéficier aux communes qui le souhaitent, ce logiciel (1 seule licence pour une même secrétaire intervenant sur plusieurs communes).

Le transfert des données comptables sous format électronique en 2015, obligent les communes à réfléchir à la dématérialisation. Pour la communauté de communes et les communes proposant des prélèvements automatiques comme moyen de paiement, cette dématérialisation doit être effectuée avant le 1^{er} février 2014. Des scanners pourront être proposés aux communes qui le souhaitent.

Au niveau de cette proposition, le Président indique que le règlement de la DETR 2014 prévoit un financement à hauteur de 50 %, (à titre expérimental deux communautés de communes peuvent en bénéficier dont la nôtre). Les communes peuvent également déposer des demandes de subventions pour du matériel informatique et licence achetée, dans le cadre de la dématérialisation comptable.

Après avoir étudié cette proposition, le Bureau accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire :

1641 : + 138 150 € (permettant le remboursement anticipé d'un crédit relais)

21571 : + 18 000 € (achat du camion benne service technique + divers matériels)

: + 10 500 € (conception et diffusion d'un livret communautaire + 4 pages financier)

205 : + 15 550 € (concession licence pour logiciel de gestion dématérialisée des documents)

2313 : - 182 200 € (réduction programme travaux modifié)

Personnel : création de postes

Le Président rappelle que le Bureau est délégué pour la création des postes du personnel. A ce sujet, il propose de modifier un poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe au niveau de la micro-crèche de Soncourt. En effet, compte-tenu du besoin de temps pour la gestion administrative de la structure, la Directrice souhaite augmenter le temps de travail d'un agent de 30h à 35h. Cette proposition a été validée à l'unanimité par la commission sociale. Le Président ajoute que la Directrice aura également, dans le courant de l'année 2014, à travailler sur l'ouverture de la micro-crèche de Froncles dans un premier

temps, puis de Bologne. Le recours à du personnel remplaçant permettra d'évaluer ces agents pour les futures embauches sur les autres micro-crèches. Le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition.

M. Maillot indique ensuite que M. Charles Gullaud, ingénieur territorial, peut, par avancement de grade, accéder au grade d'ingénieur principal. Après discussion, le Bureau décide à l'unanimité de créer le poste d'ingénieur principal.

Mutualisation :

Des conventions de mise à disposition du personnel (Nadège Toutain et Charles Gullaud) ont été signées avec les communes de Bologne et Froncles pour l'année 2013. Ces conventions étant renouvelables de façon expresse, il convient de délibérer à ce sujet.

Compte-tenu des besoins exprimés par les Maires de Froncles et Bologne, il est proposé de reconduire ces conventions pour l'année 2014, dans les mêmes conditions. Cette proposition sera soumise au conseil communautaire.

Charles Gullaud informe également des premiers achats groupés organisés dans le cadre de la mutualisation (formations certiphyto, habilitations électriques, nacelles – formation et location...) En règle générale les économies financières sont de l'ordre de 30 à 50 %. Des conventions spécifiques de prestations de services seront proposées aux communes, pour l'instant les prestataires proposent des factures libellées au nom de chaque commune mais avec des tarifs négociés.

Redevance ordures ménagères

Les membres du Bureau délégués au SMICTOM informent du souhait du SMICTOM de mettre en place la redevance incitative. Le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 31/12/2013 sur le changement de régime dérogatoire. Des explications détaillées seront fournies au Président invité le 11/12/13 à une réunion avec le SMICTOM.

Pour l'instant les membres du Bureau décident de retenir le régime dérogatoire où la Communauté de Communes pourra se substituer au syndicat mixte et appliquer la redevance en fonction de critères qu'elle aura elle-même arrêtés. De même, ce régime permettra le maintien de la DGF intercommunautaire bonifiée.

Une présentation sera faite aux délégués lors du conseil communautaire afin de valider le choix du régime dérogatoire.

Concernant la tarification de la redevance pour 2014, le SMICTOM a délibéré et fixé le montant par habitant à 98 €/an. Après avoir étudié l'impact de cette hausse, les membres du Bureau décident à l'unanimité d'augmenter de façon proportionnelle les tarifs de la redevance communautaire. Cette proposition sera soumise au conseil de communauté.

Questions diverses

Le Président propose d'organiser des vœux communautaires à l'attention des élus et du personnel de la communauté de communes. Après discussion et compte-tenu de la période pré-électorale, il est proposé de ne pas organiser cette réunion dans un contexte de présentation de vœux de nouvelle année. Celle-ci pourra être éventuellement organisée après les élections municipales, afin de présenter à l'ensemble du personnel communautaire les nouveaux élus.

Colis de Noël : comme chaque année, il est proposé d'offrir des colis alimentaires aux agents du chantier d'insertion.

Concerts de Noël : le Président rappelle l'organisation des concerts de Noël qui auront lieu les 14 et 15 décembre à Froncles et Bologne.